PROCES-VERBAL
DE LA CONSULTATION ECRITE
DU 26 JUIN 2018

191ème REUNION

Une consultation écrite a été lancée pour certains dossiers qui étaient normalement prévus à l'ordre du jour du bureau du 04 juillet 2018 compte tenu du volume de celui-ci.

M. FREYBURGER, président du conseil d'administration, en a informé les administrateurs par courrier en date du 26 juin 2018 et a chargé M. TOUBOL d'organiser le vote par écrit selon les modalités prévues par l'article 13 du règlement intérieur institutionnel. Les membres titulaires du bureau ont ainsi été invités à se prononcer sur les dossiers qui auraient dû être examinés en séance.

Un dossier de vote nominatif a été transmis par voie postale (en recommandé) le 26 juin 2018 à chacun des administrateurs titulaires :

MM. CORZANI et HARMAND	Représentants du conseil départemental 54
M. PERRIN	Représentant du conseil départemental 55
Mme ZIROVNIK et M. FREYBURGER	Représentants du conseil départemental 57
M. LECLERC	Représentant du conseil départemental 88
M. WERNER	Représentant du Grand Nancy
M. SADOCCO	Représentant du conseil régional Grand Est

Les administrateurs ont été invités à retourner leurs votes, accompagnés d'éventuelles remarques et questions, au plus tard pour le 09 juillet 2018. Bien qu'il s'agisse d'une consultation écrite, un quorum de cinq votants devait être observé pour chacune des délibérations. Dans l'hypothèse où ils n'auraient pas été en mesure de répondre à cette consultation, les administrateurs ont été invités à faire suivre le dossier de vote à leurs suppléants.

Sont parvenus à l'établissement, les dossiers de :

M. LECLERC	le 02/07/2018
M. HARMAND	le 03/07/2018
Mme ZIROVNIK	le 04/07/2018
M. FREYBURGER	le 09/07/2018
M. PERRIN	le 09/07/2018
M. SADOCCO	le 09/07/2018

Les dossiers de MM. CORZANI et WERNER ne sont pas parvenus à l'établissement.

Le bilan de cette consultation fait l'objet du présent procès-verbal dont l'approbation est prévue lors de la réunion du bureau du 31 octobre 2018.

1- CONVENTION-CADRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCE –Avenant n°2

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention-cadre pour le motif suivant : « intégration du périmètre à enjeux Sarreguemines – Ancienne gendarmerie (n°SARR35) »
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/083 est adoptée à la majorité.

2- CENTRES-BOURGS

- **SIERCK-LES-BAINS – Salle d'œuvre - travaux**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- approuve l'engagement de travaux de déconstruction et de pré-aménagement sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 250 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFL et à 50% par la commune de Sierck-les-Bains,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Sierck-les-Bains la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/084 est adoptée à la majorité.

- **SIERCK-LES-BAINS – Centre-bourg – Revitalisation - foncier**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières et la commune de Sierck-les-Bains annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens situés dans le périmètre de surveillance susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 500 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières et la commune de Sierck-les-Bains la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/085 est adoptée à la majorité.

- **BOUZONVILLE – Revitalisation du centre-bourg –- étude**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- approuve l'engagement d'une étude sur le centre-bourg susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 120 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la communauté de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières et la commune de Bouzonville la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			

R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/086 est adoptée à la majorité.

- **BOUZONVILLE – Ancien lycée –- avenant n°1**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention en foncier cadre pour le motif suivant : « prorogation des délais au 30/06/2020 »
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/090 est adoptée à la majorité.

3- <u>OPERATIONS FONCIERES</u>

- **BOUST – 25 rue du Général de Gaulle - Réhabilitation**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes de Cattenom et Environs et la commune de Boust annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession du bien susvisé d'une superficie de 09 a 88 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 190 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes de Cattenom et Environs et la commune de Boust la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK				X
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/087 est adoptée à la majorité.

- **SARREGUEMINES – Ancienne gendarmerie – Espace de formation**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- approuve la convention à passer avec la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et la commune de Sarreguemines annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 45 a 41 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 350 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et la commune de Sarreguemines la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO				

La délibération B18/088 est adoptée à la majorité.

- **HEINING-LES-BOUZONVILLE – Rue principale – Recomposition urbaine**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- -approuve la convention à passer avec la communauté de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières et la commune de Heining-lès-Bouzonville annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 4 400m² ; le montant prévisionnel de l'opération est de 130 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières et la commune de Heining-lès-Bouzonville la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/089 est adoptée à la majorité.

- **ESSEY-LES-NANCY – Quartier Kléber / SDIS – avenant n°1**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention en foncier cadre pour le motif suivant : « modification des périmètres à enjeux avec l'ajout de la parcelle AX 194 et la suppression de la parcelle AW 646 et prorogation des délais au 30/06/2019 »
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/090 est adoptée à la majorité.

- **THIONVILLE – Hôpital Beauregard – avenant n°1**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention en foncier cadre pour le motif suivant : « modification du projet Logements + activités tertiaires (pôle administratif de la Mission Locale), prorogation des délais au 30/06/2024 et modification de l'article 8 relatif aux modalités de détermination du prix de cession »
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/090 est adoptée à la majorité.

- **LE BAN-SAINT-MARTIN – 46 rue des jardins - Logements**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- approuve la convention à passer avec la commune du Ban-Saint-Martin et la société Batigère annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 46 a 35 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 300 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune du Ban-Saint-Martin et la société Batigère la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			

R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/091 est adoptée à la majorité.

- **COURCELLES-CHAUSSY – Site Foramine – Gendarmerie et habitat**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- approuve la convention à passer avec la commune de Courcelles-Chaussy annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 3 ha 83 a 35 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 €HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Courcelles-Chaussy la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/092 est adoptée à la majorité.

- **LA VOGE-LES-BAINS – Place de la Mairie - Requalification**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- approuve la convention à passer avec la commune de La Vôge-les-Bains annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 02 a 95 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de La Vôge-les-Bains la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/093 est adoptée à la majorité.

4- OPERATIONS MIXTES

- **VITTEL / CONTREXEVILLE - Revitalisation des centres-bourgs – étude**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- approuve l'engagement d'une étude sur les centres-bourgs susvisés ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL, à 12% par la commune de Vittel et à 8% par la commune de Contrexéville,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec les communes de Vittel et de Contrexéville et la communauté de communes Terre d'Eau la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/094 est adoptée à la majorité.

- **VITTEL - Centre-bourg / Sites répertoriés dans l'étude globale- Requalification - étude**

  Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

  Proposition du président :

  - approuve l'engagement d'études techniques pré-opérationnelles sur les sites susvisés ; le montant prévisionnel de l'opération est de 50 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Vittel.
  - laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Vittel la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel

  Remarques / questions :

  Sans objet

  Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/095 est adoptée à la majorité.

- **CONTREXEVILLE - Centre-bourg / Sites répertoriés dans l'étude globale- Requalification - étude**

  Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

  Proposition du président :

  - approuve l'engagement d'études techniques pré-opérationnelles sur les sites susvisés ; le montant prévisionnel de l'opération est de 50 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Contrexéville.
  - laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Contrexéville la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

  Remarques / questions :

  Sans objet

  Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO				

La délibération B18/096 est adoptée à la majorité.

5- OPERATIONS EN RECONVERSION

- **YUTZ – ZAC de la Tuilerie / emprise SAFEF – Requalification – étude et maîtrise d'œuvre**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- approuve l'engagement de diagnostics techniques et d'études de maîtrise d'œuvre en vue de la dépollution, du désamiantage et de la démolition de l'ensemble des bâtiments sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Yutz.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Yutz la convention d'étude et de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/097 est adoptée à la majorité.

- **XERTIGNY – Ancienne tréfilerie – Reconversion – travaux complémentaires**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- approuve l'engagement de travaux complémentaires de désamiantage et de déconstruction puis de gestion de terres polluées par confinement, de préverdissement et de mise en sécurité sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 000 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération d'Épinal la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/098 est adoptée à la majorité.

- **UCKANGE – Copropriété 17 avenue des Tilleuls – Mandat – Avenant n°3**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention de mandat pour le motif suivant : « modification de la durée de la convention au 22/07/2019 »
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/099 est adoptée à la majorité.

- **Bilan de la programmation en centre-bourg et en reconversion**

Vu les éléments de présentation figurant dans le dossier de séance

Proposition du président :

- constate la mise en place des crédits suivants :

<u>AU TITRE DE LA POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS</u>

Prise en charge à 80% par l'EPFL : Enveloppe totale : 320 000 €

- dont crédits EPFL (80%) : 256 000 €
- dont à charge des collectivités et autres partenaires (20%) : 64 000 €

Prise en charge à 50% par l'EPFL : Enveloppe totale : 250 000 €

- dont crédits EPFL (50%) : 125 000 €
- dont à charge des collectivités et autres partenaires (50%) : 125 000 €

<u>AU TITRE DE LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES :</u>

Prise en charge à 100% par l'EPFL : Enveloppe totale : 1 000 000 €

Prise en charge à 80% par l'EPFL : Enveloppe totale : 150 000 €

- dont crédits EPFL (80%) : 120 000 €
- dont à charge des collectivités et autres partenaires (20%) : 30 000 €

cf. tableau de synthèse des opérations en annexe 1

Remarques / questions :

Sans objet

Récapitulatif des votes :

Administrateurs	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
A. HARMAND	X			
S. PERRIN	X			
R. ZIROVNIK	X			
J. FREYBURGER	X			
S. LECLERC	X			
R. SADOCCO	X			

La délibération B18/100 est adoptée à la majorité.

Le Directeur Général de l'EPFL,

Alain TOUBOL

Le Président du conseil d'administration,

Julien FREYBURGER

Annexe 1 - Programmation centre-bourg et reconversion du bureau du 26 juin 2018

N° d'opération	Commune	Site	Type intervention	Enveloppe € TTC	Part EPFL %	Part collectivités / autres partenaires %	Part EPFL Montant € TTC	Part collectivités / autres partenaires Montant € TTC
P09EB70M001	**BOUZONVILLE**	Revitalisation du centre-bourg	Etude	120 000	80	20	96 000	24 000
P09EB80H005	**VITTEL / CONTREXEVILLE**	Revitalisation des centres-bourgs	Etude	100 000	80	20	80 000	20 000
P09RB80H001	**VITTEL**	Centre bourg / Sites répertoriés dans l'étude globale	Etude	50 000	80	20	40 000	10 000
P09RB80H002	**CONTREXEVILLE**	Centre bourg / Sites répertoriés dans l'étude globale	Etude	50 000	80	20	40 000	10 000
POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS (80%)				**320 000**	**80**	**20**	**256 000**	**64 000**
P09RB70M003	**SIERCK-LES-BAINS**	Salle d'oeuvre	Travaux	250 000	50	50	125 000	125 000
POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS (50%)				**250 000**	**50**	**50**	**125 000**	**125 000**
P09RD80H103	**XERTIGNY**	Ancienne tréfilerie	Travaux (complément)	1 000 000	100	-	1 000 000	0
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES (100%)				**1 000 000**	**100**	**-**	**1 000 000**	**0**
P09RD70M133	**YUTZ**	ZAC de la Tuilerie / SAFEF	Etude et Maîtrise d'oeuvre	150 000	80	20	120 000	30 000
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES (80%)				**150 000**	**80**	**20**	**120 000**	**30 000**
			TOTAL Bureau du 26/06/2018	**1 720 000**	**-**	**-**	**1 501 000**	**219 000**